

Assemblée générale ordinaire du 18 au 22 novembre 2024

## RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

- **Election du comité directeur**

- **Résolution 1 – Approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2023, de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2023 et du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2024**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve les procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se sont déroulées à Saint-Etienne le 24 novembre 2023 lors du 111<sup>e</sup> congrès fédéral et le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est déroulé en ligne le 18 mars 2024.

- **Résolution 2 – Approbation du rapport d'activités 2023/2024**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activités 2023/2024 de la Fédération sportive et culturelle de France.

- **Résolution 3 – Approbation des comptes annuels clos le 31/08/2024**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31/08/2024 tels qu'ils ont été présentés ;

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au comité directeur dans l'exécution de son mandat pour l'exercice 2023/2024.

- **Résolution 4 – Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées visées à l'article 612-5 du code de commerce.

- **Résolution 5 – Approbation de l'affectation du résultat**

L'assemblée générale, sur proposition du comité directeur, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023/2024 soit un excédent de 237 467,00 euros au crédit du « Réserves pour projet de l'entité » de l'exercice 2024/2025. Après affectation, ce compte s'élèvera à 2 871 145.37 euros.

- **Résolution 6 – Approbation du budget 2024/2025**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget 2024/2025.

- **Résolution 7 – Approbation du plan de développement fédéral 2024/2028**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le plan de développement fédéral 2024/2028 de la Fédération sportive et culturelle de France.

- **Résolution 8 - Election du ou de la président(e) de la fédération**